

Conseil de l'Ordre du 04 mars 2025

-----

### Synthèse

Le jeudi 04 mars 2025 s'est tenue, à 16 heures, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnier de l'Ordre.

Madame la Secrétaire Générale, Elisabeth GOUSSU ainsi qu'un représentant des Avocats honoraires (Pierre-Ann LAUGERY) et des avocats du Jeune Barreau (Matthieu RISTORD et Hugues MARXUACH) assistaient à cette séance.

#### Etaient présents :

- ✓ Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- ✓ Monsieur Alexandre BORDENAVE
- ✓ Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- ✓ Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, ancien Bâtonnier, représentant les avocats honoraires (Titulaire)
- ✓ Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- ✓ Monsieur Patrick AMOUZOU
- ✓ Monsieur Colin BERNIER
- ✓ Monsieur Vincent BIENVENU
- ✓ Monsieur Antoine CHRISTIN
- ✓ Madame Deana D'ALMEIDA
- ✓ Madame Anne-Laure DODET
- ✓ Madame Marie-Odile DUPARC
- ✓ Madame Isabelle EMIN
- ✓ Madame Emmanuelle FENA-LAGUENY
- ✓ Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- ✓ Monsieur Franck JALLAS
- ✓ Madame Sylvie MAGNEN
- ✓ Monsieur Hugues MARXUACH
- ✓ Monsieur Grégoire NOEL
- ✓ Madame Carole-Andrée PITTE
- ✓ Monsieur Matthieu RISTORD, représentant le jeune Barreau (Titulaire)
- ✓ Madame Tiphonie STOSS
- ✓ Madame Cécile TURON
- ✓ Monsieur Lionel YEMAL

Etaient absents et excusés :

- ✓ Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- ✓ Madame Claire BOULLERY
- ✓ Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- ✓ Madame Juliette MICOINE
- ✓ Monsieur Jean-David VASSEUR

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du 13 février 2025

Le procès-verbal est approuvé.

2. Point Accès au droit – Contribution financière demandée par le CDAD (Rapporteurs : Marie-Odile DUPARC et Guillaume LEGRAND)

Marie-Odile DUPARC informe les Membres du Conseil que le Barreau et la CARPA ont été approchés par le CDAD dans le cadre du renouvellement de la convention constitutive du CDAD.

Dans le cadre de la formalisation de cette convention, il est demandé au Barreau et à la CARPA, en leur qualité de membres de droit du CDAD, une contribution qui peut être en nature, financière ou en industrie.

Les échanges qui ont eu lieu avec le CDAD ont permis de mettre en évidence toutes les actions entreprises par le Barreau en matière d'accès au droit, et qui vont au-delà de l'organisation de permanences en Mairie, dans le cadre de points justice. Il s'agit par exemple des actions au sein des Restos du cœur ou pour les jeunes (Festival du Film judiciaire, Initia droit).

La contribution financière sur laquelle le Barreau, la CARPA et le CDAD sont tombés d'accord est la suivante :

- ✓ Contribution financière de la CARPA à hauteur de 1000€
- ✓ Apport en industrie de la part du Barreau sous la forme de l'organisation de permanences au sein des points justice au-delà des permanences financées par le CDAD et dans une limite de 8/10K€

Cette proposition a été validée par le Conseil de l'Ordre et sera soumise à la prochaine Assemblée Générale du CDAD.

3. Dotation complémentaire AJ et répartition du Boni de l'AJ (Rapporteur : Guillaume LEGRAND)

Guillaume LEGRAND informe les Membres du Conseil qu'il leur appartient de décider de l'affectation de la dotation complémentaire de l'AJ et de la répartition du Boni de l'AJ. Cette dotation s'élève à 376.319€ pour l'année 2024.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil approuvent l'affectation de la dotation complémentaire pour l'année 2024 aux frais de fonctionnement de la CARPA AJ.

S'agissant du boni au titre de l'aide juridictionnelle pour 2024, il s'élève à 47.207, 20 € pour 166 avocats concernés, soit 284, 38 € par avocat. Après en avoir échangé, les membres du Conseil approuvent la répartition de ce boni entre les 166 avocats qui peuvent en bénéficier, soit la somme de 284, 38 € TTC à reverser à chaque avocat, sauf franchise de TVA, et sous réserve que l'avocat soit à jour du paiement de ses cotisations.

#### 4. CJE – Autorisation d'ester en justice (Rapporteur : Marie-Pascale PIOT)

Madame la Bâtonnière rappelle aux Membres du Conseil que le Conseil de l'Ordre, dans sa séance du 23 janvier 2025 avait voté sur le principe d'un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret n° 2024-1225 du 30 décembre 2024 relatif à l'expérimentation de la contribution pour la justice économique.

Elle indique que depuis des Barreaux ont décidé d'engager ensemble ce recours.

Dans ce cadre, les Membres du Conseil autorisent la bâtonnière et le Conseil de l'Ordre à ester en justice pour les besoins de ce recours qui a été confié à un avocat au conseil, le Barreau des Hauts-de-Seine se joignant aux autres barreaux dans cette action.

#### 5. Commission numérique (Rapporteurs : Patrick AMOUZOU et Antoine CHRISTIN)

Patrick AMOUZOU, Président de la Commission numérique présente les actions qui ont été menées à date par la Commission, qui, sous l'impulsion de la Bâtonnière, se réunit chaque semaine, et des objectifs à venir.

Il indique que la Commission Numérique a déterminé deux sujets prioritaires sur lesquels elle concentrera ses efforts cette année :

##### Messagerie et Drive sécurisés – objectif 1<sup>er</sup> Semestre 2025

Il s'agit ici de mener les actions suivantes

- Sécuriser les échanges par mail est essentiel pour les avocats afin de protéger les données sensibles, garantir la conformité, prévenir les cyberattaques et respecter leurs obligations déontologiques.
- Encourager l'adoption d'une messagerie et d'un drive sécurisés, notamment ceux du CNB (« E-Messagerie Sécurisée » et « E-Partage Sécurisé ») et ce s'ils répondent aux exigences fonctionnelles, d'ergonomie et de sécurité.



## Outils d'intelligence artificielle sécurisés - 2<sup>nd</sup> Semestre 2025

Il s'agit ici de :

- Sensibiliser à l'utilisation d'outils d'IA sécurisés et adaptés au domaine juridique est nécessaire pour protéger les données sensibles, éviter les biais, respecter la réglementation et renforcer la confiance des clients.
- Encourager les avocats à adopter des outils d'IA sécurisés, notamment pour la recherche juridique et la génération de contenu, en privilégiant des solutions développées par des éditeurs reconnus avec lesquels il est prévu de négocier pour obtenir les meilleurs offres

Dans ce cadre, un ensemble de travaux ont déjà été réalisés. Il s'agit par exemple de :

*Pour la messagerie et le drive sécurisés :*

- Réalisation d'un Panorama des outils du CNB et identification des outils pouvant être promus par la Commission auprès des avocats : la messagerie et le drive du CNB
- Analyse du rapport de l'ANSSI décernant une mauvaise note aux avocats en ce qui concerne la sécurité des communications et en tirer les points clés et recommandations
- Création et diffusion d'un questionnaire Google Form pour recueillir les retours d'expérience des utilisateurs de la messagerie sécurisée du CNB.
- Réalisation d'un test d'essai de la messagerie et du Drive du CNB pour en évaluer l'ergonomie, la convivialité, la facilité d'utilisation, les modalités de migration vers la messagerie du CNB, etc. Le test s'est avéré plus ou moins concluant.
- Prise de contact avec le CNB et organisation d'une réunion avec Me Philippe Baron (ancien Bâtonnier du Barreau de Tours et Président de la commission numérique du CNB) afin de mieux comprendre les enjeux et perspectives de la messagerie sécurisée du CNB (développée en open source, gestion des spams, de migration des emails et perspectives d'amélioration du Drive sécurisé du CNB)
- Sensibilisation aux risques d'utilisation d'une messagerie non sécurisée en partageant la décision de la Cour d'Appel de Paris du 25 janvier 2025 qui rappelle aux avocats qu'ils ne doivent pas utiliser les services du type Gmail et Google Drive pour leurs activités professionnelles car la confidentialité de leurs données n'est pas assurée vis-à-vis de Google (CA Paris, Pôle 5 Chambre 11, 24 janvier 2025, RG n021/10238)

*Sur les outils d'IA :*

- Analyse de l'Offre de certains prestataires ( GenIA-L (Dalloz) par exemple)
- Prise de contact avec les fournisseurs d'IA : Échanges approfondis avec JARVIS (Groupe LexisNexis) - Logiciel de gestion de cabinet juridique qui automatise les tâches chronophages des avocats, avec un focus sur les petits cabinets, notamment les solos et duos.

Les actions à venir sur le chantier prioritaire de la messagerie et du drive sécurisés sont les suivantes :

- ✓ Tests de migration et retours utilisateurs
- Mise en place du plan de migration (feuille de route et guidelines pour une transition fluide)



- Formation et sensibilisation

Madame la Bâtonnière remercie Patrick AMOUZOU et Antoine CHRISTIN pour leur implication sur ces sujets.

#### 6. Avocat référent – Recours contre la décision du CNB (Rapporteur : Marie-Pascale PIOT)

Madame la Bâtonnière rappelle que le Conseil de l'Ordre avait décidé dans sa séance du 28 novembre 2024 à faire un recours contre la décision du CNB instituant l'avocat référent.

Il est en effet rappelé que, compte tenu de sa spécificité, le Conseil de l'Ordre avait formulé, dans sa séance du 16 juillet un ensemble de propositions pour aménager la mise en place de ce dispositif au sein de l'Ordre. Ces propositions ont été relayées au CNB mais aucune n'a été retenue.

Une requête avait donc été déposée par un avocat au Conseil mandaté par l'Ordre. Le mémoire a été reçu et soumis à l'appréciation des Membres du Conseil de l'Ordre.

Connaissance prise de ce document, les membres du Conseil ont voté en faveur de la poursuite de ce recours.

#### 7. Visite des locaux privatifs de liberté – Organisation (Rapporteurs Marie-Pascale PIOT et Vincent BIENVENU)

Vincent BIENVENU, Président de la Commission pénale informe les Membres du Conseil que la Conférence des Bâtonniers a porté à la connaissance des ordres que la prochaine action nationale de visite des lieux de privation de liberté aura lieu la semaine du 10 mars.

Pour cette nouvelle semaine d'action, les bâtonniers ou leurs délégués sont invités à visiter les établissements pénitentiaires en prêtant une attention toute particulière aux mesures d'hygiène et d'accès aux soins (articles R321-1 à D322-36 du code pénitentiaire).

Vincent BIENVENU propose donc que des équipes de Membres du Conseil, sur délégation du Bâtonnier se déplacent dans certains lieux privatifs de liberté du département, à une date qui sera prochainement fixée. Ces visites donneront lieu à rédaction de rapports.

#### 8. Autres points

- ✓ Charte de l'avocat.e d'enfant : Grégoire NOEL présente la nouvelle version de la charte que les avocats du Groupe Mineurs doivent signer pour faire partie du groupe
- ✓ Course des Héros : le Conseil de l'Ordre a voté pour un soutien à l'association Avocats sans frontières pour la Course des Héros de 2025 qui se tiendra le 15 juin 2025.

-----